



Déclaration intersyndicale au CSFPE du 21 avril 2022

Cette séance du conseil supérieur de la fonction publique a à son ordre du jour l'examen du projet de décret définissant le champ d'application de l'ordonnance portant réforme de l'encadrement supérieur de la fonction publique de l'État du 2 juin 2021.

La FSU, la CGT et Solidaires tiennent à rappeler en introduction de cette réunion du CSFPE leur désaccord de fond avec l'esprit de cette ordonnance dont l'objectif principal reste de promouvoir une conception de l'encadrement supérieur de la fonction publique qui relativise le principe de la carrière, qui relève d'un droit des fonctionnaires à tous les niveaux de la hiérarchie des grades, au profit plus flou et peu structuré en matière statutaire de parcours professionnels.

Pour nous, ce glissement intervient dans le contexte de la loi de transformation de la fonction publique dont l'obsession reste de permettre le recrutement de contractuels pour pourvoir des emplois devant pourtant être occupés par des fonctionnaires et ce jusque dans la haute fonction publique. Les arguments selon lesquels les viviers seraient trop étroits, les compétences internes insuffisantes, ou que l'attractivité de la fonction publique est défectueuse renvoient d'abord aux conséquences des politiques d'austérité, d'externalisation de missions, d'insuffisance de créations d'emplois à tous les niveaux, de reconnaissance des personnels et de leur engagement, d'affaiblissement global des rémunérations dans la fonction publique. Celles-ci ont conduit à recourir à des pratiques de déqualification des emplois et parfois de déni des cultures et savoir-faire professionnels, de dévalorisation de la fonction publique et de sacralisation du secteur privé au nom d'une prétendue « modernisation » pour habiller la marchandisation de missions de service public. Cela aboutit à des habitudes de pantouflage et de rétro-pantouflage dont la motivation n'est sans doute pas vertébrée par l'incarnation de l'intérêt général qui fait la grandeur de notre fonction publique de carrière.

Et, d'ailleurs, le scandale des recours à des cabinets de conseil qui marque l'actualité est tellement emblématique de la confusion qui s'est installée dans les deux dernières décennies.

Dans ce contexte, la FSU, la CGT et Solidaires réaffirment leur désaccord complet avec l'approche de fonctionnalisation de l'encadrement supérieur, tant sur les déroulements de carrière, sur les pratiques d'affectation, de recrutement des personnels qui, tous les jours, l'incarnent. C'est ainsi que la constitution de viviers au travers de la revue des cadres instaurée en toute opacité et le profilage remettent en cause la promotion interne basée sur la reconnaissance des compétences. Les logiques d'accession fonctionnelle aux emplois supérieurs, loin d'être une reconnaissance des personnels, sont d'abord une manière de structurer la déqualification. Le parcours professionnel de l'encadrement supérieur de l'État est fortement individualisé, détourné de l'intérêt général, le haut fonctionnaire se trouve confronté au risque d'être assujéti à des intérêts clientélistes, politiques ou privés.

L'ordonnance va donc jusqu'à remettre en cause les garanties d'indépendance qui doivent entourer l'exercice des fonctions afférentes aux missions d'inspection et de contrôle.

Enfin, et bien qu'il est affirmé que ce n'est pas l'intention gouvernementale, la dynamique de l'ordonnance installe les conditions pour que voit le jour une sorte de « *spoil system* » à la française. C'est pour la FSU, la CGT et Solidaires, un facteur de remise en cause de la cohésion de la fonction publique, d'affaiblissement supplémentaire de ses capacités à assurer la continuité des missions de service public qui lui échoient et la mise en œuvre des politiques publiques conduites par les gouvernements.

La fonction publique de carrière a fait depuis 1946 la démonstration de son efficacité au service de l'intérêt général. Elle permet d'assurer l'exécution des missions de service public en toute impartialité. Elle doit continuer d'être le principe d'organisation de l'encadrement supérieur de l'État.

Nous terminerons notre déclaration en exprimant nos plus vives préoccupations quant aux résultats du 1er tour de l'élection présidentielle.

Cette situation atteste de l'importance et de l'aggravation des fractures de notre société de plus en plus minées par le chômage, la pauvreté et les inégalités.

L'insuffisance du pouvoir d'achat nécessaire à une vie décente pour toutes et tous est une préoccupation majeure de nos concitoyens et votre gouvernement est comptable de cette situation.

Par un exercice du pouvoir vertical, par un mépris des organisations syndicales et par des politiques économiques et sociales régressives, le quinquennat qui s'achève a contribué à alimenter défiance et ressentiment, amenant à cette véritable crise démocratique.

Pour autant, nos organisations réaffirment que pas une voix ne doit aller à l'extrême droite, notre combat pour les libertés et notre rejet des thèses de l'extrême droite est sans ambiguïté. C'est dans ce sens que nos organisations ont appelé à manifester partout en France le 16 avril.